FICHE D'INSCRIPTION

09h00/12h00 Lurcy Classic Bike **14h00/18h00**

Samedi 20 et Dimanche 21 Juin 2020

Nom/Prénom.....
Date de naissance : .....
Adresse complète : .....
.....
Tel fixe: ..... Mobile : .....
Email lisible :.....
Moto : ..... Cylindrée :..... Année : .....
Date de naissance :...../...../.....
Etat : piste /route/ café racer **(joindre photo de la moto)**
Expérience piste.....

Pas de licence obligatoire. Les participants sont couverts en RC par une assurance privée, souscrite par l'organisateur.
Protection pilote conseillée

Personne à contacter en cas de :.....Tel : .....

-Joindre photocopie du permis de conduire/CASM/BSR/LICENCE
-Joindre à votre courrier la décharge remplie et signée ainsi que le règlement à l'ordre de TZ Club France / La Grave 03260 Seuillet

TARIF PAR PILOTE / MACHINE **5 séances/jour**
160 € membres TZ Club France / 180 € autres / 200 € après le 19 Mai
Apéritif offert et concert gratuit le Samedi Soir
Je déclare avoir pris connaissance du règlement général de la manifestation Lurcy Classic Bike et du règlement du circuit de Lurcy Levis.

Signature précédée de lu et approuvé

tzclubfrance@orange.fr Site : tzclubfrance.fr
Tel 06 16 40 40 52 / 06 82 34 40 06

Lurcy Classic Bike /Réglement

Samedi 20 et Dimanche 21 juin 2020

1-DEFINITION:

Le TZ Club France organise un rassemblement amical de motos et side cars sur le circuit Lurcy Levis le Samedi 20 et dimanche 21 Juin 2020.

2- ORGANISATION :

Lors de ce rassemblement, les participants sont priés de suivre strictement les directives et consignes de sécurité données par les organisateurs, aussi bien sur le paddock que sur la piste.

3- VEHICULES ADMIS :

Ce rassemblement est ouvert à toutes les motos courses / sport

4- INSCRIPTIONS :

L'envoi du formulaire d'inscription entraîne par le participant l'acceptation de ce règlement, sans aucune réserve. Les organisateurs se réservent le droit de refuser la participation de machine ne correspondant pas aux catégories ou bien jugées dangereuses sans avoir à se justifier.

5- DEMONSTRATION :

La possibilité est donné à chaque participant de rouler sur son propre véhicule.
Il doit être titulaire d'un permis de conduire valide et conforme à son véhicule. Les organisateurs notifieront en temps utile la validation de la demande d'inscription.

6- VERIFICATIONS :

Les véhicules admis doivent satisfaire à un contrôle technique. Les organisateurs se réservent le droit de refuser la participation de machines jugées dangereuses ou en mauvais état sans avoir à se justifier. Les trop plein devront aboutir à un bocal récupérateur. Les protège chaine sont obligatoires et les tubes de sortie des échappements doivent se terminer par un bourrelet (pas d'arête vives). Le liquide de refroidissement devra être uniquement de l'eau. En ce qui concerne les machines de sport, les rétroviseurs devront être démontés et les optiques de phare camouflées.

7- EQUIPEMENTS :

Les participants doivent obligatoirement porter une combinaison, une dorsale, un casque aux normes ainsi que des gants en cuir. Toute personne ayant un équipement défectueux ne sera pas autorisée à prendre la piste.

8- ACCES A LA PISTE :

L'accès à la grille se fera à l'appel des organisateurs et après un passage en pré-grille. L'accès à la piste est interdit à toute personne ou véhicule, hormis ceux prévu par l'organisateur. L'accès à la piste est conditionné par la présentation du bracelet pilote et de la moto portant le sticker apposé lors du contrôle.

9- ATTITUDE EN PISTE :

Lors de démonstration, toute notion de compétition est formellement exclue, ainsi que tout chronométrage. Les pilotes doivent respecter cet état d'esprit. Chacun doit limiter son allure en fonction des motos plus lentes et respecter la signalisation des drapeaux présentés par le personnel de piste. (Drapeau jaune : danger, ralentir, défense de dépasser. Drapeau rouge : interruption de la séance. Drapeau à damiers : fin de la séance.)Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout pilote ne respectant pas les consignes ou jugé dangereux.

10- PARC/CIRCULATION :

Les participants et accompagnants se soumettront et respecteront la signalisation et les consignes des organisateurs dans l'enceinte du circuit sous, peine de se voir exclus de la manifestation. Les chiens seront tenus en laisse.

11- VOLS/DOMMAGES :

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les vols ou dommages survenus aux véhicules ou à tout autre élément garés ou exposés dans le cadre de la manifestation, ainsi que tout dommage matériel et/ou corporel survenu sur la piste.

12- ASSURANCE :

Les organisateurs déclarent avoir souscrit une police d'assurance pour garantie en cas d'accidents, d'incendie ou d'explosion, les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant leur incomber, ainsi qu'aux participants, du fait de dommages corporels ou matériels causés aux concurrents.

13- REMBOURSEMENT :

Il ne sera fait aucun remboursement dans les 20 jours précédents la manifestation (sauf cas de force majeure).

Par leur signature sur la demande d'inscription, les participants acceptent le règlement et s'engagent à le respecter

CIRCUIT LURCY LEVIS

REGLEMENT

1. Chaque participant s'engage, par son inscription à respecter le présent règlement.

2. Chaque conducteur doit être titulaire du permis de conduire et ne pas faire l'objet de suspension de permis pendant la période de la réunion.

3. Chaque véhicule devra être obligatoirement assuré.

4. Chaque participant devra être titulaire d'une assurance individuelle couvrant sa responsabilité civile circulation et hors circulation.

5. Aucun véhicule ne doit s'engager sur la piste sans en avoir reçu l'autorisation.

6. Le port du casque et du cuir est obligatoire sur le circuit.

7. Il est strictement **interdit** :
   - de franchir les limites déterminées par les quilles
   - de faire demi-tour
   - de faire marche arrière sur la piste
   - d'emprunter la piste en sens inverse
   - d'évoluer sur la piste avec un passager.
   - de faire des **"BURNS"** : sous peine de devoir payer un forfait nettoyage de 200 EUR minimum.

8. Il est interdit à toute personne de traverser ou d'emprunter les abords de la piste sauf autorisation.

9. La SOPAGEMA décline toute responsabilité en cas de vol.

10. La responsabilité de la SOPAGEMA ne saurait être engagée en raison des dommages causés à la piste et aux installations du circuit, du fait des véhicules pouvant les endommager. Leur conducteur s'engage donc à la réparation des dommages ainsi causés.

Date et signature précédée de la mention de lu et approuvé.